



Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche

HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES 2023

Privas, le 12 janvier 2023

Afin de préserver le pouvoir d'achat des collectivités territoriales, le Gouvernement a mis en place des mesures visant à limiter l'évolution des prix de l'énergie et à instaurer de nouvelles aides au paiement des dépenses énergétiques.

1- L'ABAISSEMENT DE LA TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TICPE), ÉGALEMENT APPELÉE CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ (CSPE)

- Quoi ? La TICFE est abaissée à son minimum légal européen.
- Pour qui? Toutes les collectivités.
- Quand ? Du 01/01/23 au 31/12/24.
- Comment ? L'aide est appliquée directement par le fournisseur sur la facture.

2- LE BOUCLIER TARIFAIRE

- Quoi ? Le bouclier tarifaire limite la hausse du prix unitaire du gaz et de l'électricité à 15%.
- <u>Pour qui ?</u> Pour les petites collectivités (moins de 10 employés et moins de 2 Millions d'€ de recettes) qui disposent d'un compteur électrique d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA et bénéficient des tarifs réglementés.
- Quand ? Pour le gaz : du 01/01 au 30/06/23 ; Pour l'électricité : du 01/02 au 31/12/23.
- <u>Comment ?</u> Les collectivités qui remplissent les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés étant déjà connues des fournisseurs, l'application est automatique, aucune démarche n'est nécessaire.

3- L'AMORTISSEUR D'ÉLECTRICITÉ

- Quoi ? Dès lors que le prix de l'énergie est supérieur à 180€/MWh, cette remise prend en charge jusqu'à 20 % de la hausse de la facture.
- <u>Pour qui ?</u> Toutes les collectivités qui ne sont pas déjà protégées par le bouclier tarifaire bénéficient automatiquement de l'amortisseur d'électricité.
- Quand? Du 01/01 au 31/12/23.
- <u>Comment ?</u> La collectivité doit fournir une attestation sur l'honneur disponible sur le site www.impots.gouv.fr, la remplir et la transmettre à son fournisseur d'énergie ou remplir un formuel directement sur le site du fournisseur. L'aide est appliquée directement par le fournisseur sur la facture.

4- LE FILET DE SECURITE

- Quoi ? Le filet de sécurité est une recette de compensation égale à 50 % de la différence entre la hausse des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.
- <u>Pour qui ?</u> Pour les communes, groupements, départements et régions qui remplissement les deux conditions suivantes :
- un potentiel financier ou fiscal par habitant < au double de la moyenne de la strate;
- une perte d'au moins 15 % d'épargne brute en 2023.
 - Quand? Sur l'exercice 2023.
 - <u>Comment ?</u> Calcul automatique de la recette de compensation par les services de la Direction générale des Finances publiques

Une collectivité qui bénéficie de l'amortisseur électricité reste éligible au filet de sécurité si elle respect les critères de ce dernier. Les dépenses d'énergie prises en compte pour évaluer l'éligibilité et pour calculer le montant de compensation du filet de sécurité sont néanmoins réduites grâce à l'amortisseur d'électricité.

POUR VOUS RENSEIGNER

- un <u>simulateur</u> est accessible depuis le site impots.gouv.fr pour permettre à la collectivité de vérifier son éligibilité à l'amortisseur ;
- le site <u>impots.gouv.fr</u> propose également un modèle d'attestation pour l'amortisseur d'électricité;
- l'ensemble des informations régulièrement mises à jour sont disponibles sur le site <u>economie.gouv.fr</u> du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ;
- pour des questions plus spécifiques à la situation de la collectivité, possibilité offerte de contacter les services instructeurs de la DGFiP via le conseiller aux décideurs locaux et/ou le Service de Gestion Comptable de rattachement.

POUR VOUS ACCOMPAGNER EN ARDECHE

• <u>les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) de la DDFiP de l'Ardèche</u>

Nathalie ROEGIERS	CC Pays de Beaume Drobie	06 03 27 12 94	cdl.joyeuselesvans@dgfip.finances.gouv.fr
	CC Pays des Vans en Cévennes		
Alain WEISS	CC Montagne d'Ardèche	06 17 34 97 05	cdl.thueytscoucouron@dgfip.finances.gouv.fr
	CC Ardèche des Sources et Volcans		
Richard CUER	CC Bassin d'Aubenas	07 78 47 88 11	cdl.ucellargentiere@dgfip.finances.gouv.fr
	CC Val de Ligne		
Paul-Marie PINOLI	CC Gorges de l'Ardèche	06 26 80 30 65	cdl.villeneuvevallon@dgfip.finances.gouv.fr
	CC Berg et Coiron		
Laurent DESPORTES	CC Val D'ay	06 15 17 83 20	cdl.archeagglovalday@dgfip.finances.gouv.fr
	CA ARCHE AGGLO		
Martine CHAMPAGNE	CC Monts du Pilat	06 15 39 51 99	cdl.arhoneagglomontspilat@dgfip.finances.gouv.fr
	CA Annonay Rhône Agglo		
Cyrille REBOULET	CC Pays de Lamastre	06 13 14 08 90	cdl.payslamastrevaleyrieux@dgfip.finances.gouv.fr
	CC Val Eyrieux		
			12.55
Pascale DEWEVRE	CC Rhône Crussol	06 34 46 85 50	cdl.capcaccrhonecrussol@dgfip.finances.gouv.fr
	CA Privas Centre Ardèche		
- (:)			
Céline LANGLOIS	CC Ardèche Rhône Coiron	06 21 79 15 55	cdl.arcdraga@dgfip.finances.gouv.fr
	CC Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche		
Paul-Marie PINOLI	Conseil Départemental	06 26 80 30 65	cdl.consdepartemental07@dgfip.finances.gouv.fr
i			

• Les correspondants des espaces France Service de l'Ardèche

BOURG-SAINT-ANDEOL	franceservices@ccdraga.fr	Marie-Claire HOU	04 69 11 73 72
		Aurélie BAUDOIN	
VILLENEUVE DE BERG	espaceservicespublics@bergetcoiron.fr	Aude MOSCA	04 75 07 57 67
		Ludovic MERLET	
VALGORGE	valgorge@france-services.gouv.fr	Laurianne BOTACINA	04 75 88 97 31
		Elisa GERON	
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	saint-etienne-de-lugdares@france-services.gouv.fr	Thomas VAN DEN HENDE	04 30 42 00 20
		Jacky CHAVAUDRET	
GROSPIERRES	grospierres@france-services.gouv.fr	Valérie VANDERPLATSE	04 75 39 62 94
		Ségolène SAUSSAC	
JOYEUSE	joyeuse@france-services.gouv.fr	Stéphanie PUGET	04 75 35 98 00
		Violetta CAROTINE	
VALLEES D'ANTRAIGUES-ASPERJOC	antraigues@france-services.gouv.fr	Guillemette AUVRAY	04 69 22 00 99
		Lucie SAUSSAC	
LACHAMP-RAPHAËL	lachamp-raphael@france-services.gouv.fr	Isabelle LEVEQUE	06 45 82 09 17
		Patrick COURTIER	
LES VANS	msap@cdc-vansencevennes.fr	Natacha DESCHAMPS	06 21 07 01 90
		Emilie PICHON DIT BOMBENOIT	04 82 77 11 17
ALBOUSSIERE	franceservices@rhone-crussol.fr	Sylvie MOZE	06 99 31 77 35
		Julien ROUX	
VALLON-PONT-D'ARC	vallon-pont-d-arc@france-services.gouv.fr	Florence SMAJEWSKI	04 75 88 13 19
		Marianne BERTHON	04 75 38 46 81
		Martine ROUX	
LA VOULTE SUR RHONE	efs.lavoulte@privas-centre-ardeche.fr	Nathalie MICHEL	04 28 70 25 37
	<u> </u>	Rose HUMBERT	
AUBENAS	albenassien@france-services.gouv.fr	Assia GHALKOUI	04 75 35 87 17
		Jennifer OLLIER	
		Indra BAECHLER	
		Pascale BARATE	
		Khader CHIBANE	
COUCOURON	coucouron@france-services.gouv.fr	Nicole TEYSSIER	04 66 69 75 52
		Marysse BREYSSE	
SERRIERES	serrieres@france-services.gouv.fr	Patricia VIGNAL	04 75 69 99 25
		Hélène PORTAL	
LARGENTIERE	largentiere@france-services.gouv.fr	Virginie MOUSSELIN	04 75 36 18 37
		Martine CAILLAUD	
LES OLLIERES SUR EYRIEUX	ollieres-sur-eyrieux@france-services.gouv.fr	Patricia CORNU	04 75 20 29 72
		Véronique REILLE	
JAUJAC	jaujac@france-services.gouv.fr	Fabienne CHABANIS	04 75 93 11 10
		Laurianne DUJENTIEU	
LE CHEYLARD	msap.le-cheylard@laposte.fr	Frederika TEYSSIER	04 75 20 10 89
		Mariama BOTTIN	
SAINT-FELICIEN	franceservices@archeagglo.fr	Pascaline DUHOO	04 75 07 07 50
		Sabrina OLLIER	
BUS FRANCE SERVICES VAL EYRIEUX	cias@valeyrieux.fr	Aurore VAREILLES	06 27 17 29 72
		Maëlie GAILLARD	
SAINT ROMAIN D'AY	saint-romain-d-ay@france-services.gouv.fr	Emmanuelle VALLON	04 75 69 18 01
		Lori DESJARDINS	
LE TEIL	franceservicesleteil@mairie-le-teil.fr		04 75 49 28 74
			06 49 28 66 68
VESSEAUX	accueilespaceserviceccba@gmail.com		06 40 53 43 12
LACHAPELLE SOUS AUBENAS	accueilespaceserviceccba@gmail.com		06 40 53 43 12
	·	•	-